AUTORITÉ POLYNÉSIENNE DE LA CONCURRENCE

TE MANA TATA'URA'A MĀTETE I PŌRĪNETIA

FEUILLE DE ROUTE 2023

L'économie polynésienne est confrontée à des défis majeurs aussi bien à long terme qu'à court terme, conséquences multiples d'une succession de crises (Covid-19, guerre en Ukraine, crise du pouvoir d'achat, hausse de l'inflation).

C'est dans ce contexte international difficile que l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) annonce sa feuille de route adoptée par son collège pour l'année 2023.

Convaincue qu'une concurrence équitable sur les marchés est une condition nécessaire pour une distribution juste de la valeur et pour l'innovation, l'APC entend jouer un rôle moteur dans le respect de son mandat pour accompagner les évolutions de l'économie polynésienne.

L’APC lutte avec l’ensemble des instruments que le code de la concurrence lui confère contre les pratiques anticoncurrentielles ainsi que la concentration excessive du pouvoir de marché, afin de protéger les consommateurs et les entreprises et de soutenir l’innovation, la compétitivité et le pouvoir d’achat.

Elle assume également un rôle consultatif pour les pouvoirs publics pour favoriser un environnement normatif pro-concurrentiel.

Enfin, elle éclaire les acteurs économiques afin d’encourager des comportements conformes aux règles de concurrence.

La crise inflationniste requiert de l’Autorité qu’elle soit particulièrement attentive aux conditions de concurrence dans les secteurs qui comptent le plus pour le budget des ménages.

En 2023, l’APC continuera de déployer son action autour de plusieurs objectifs thématiques visant à encourager le bon fonctionnement concurrentiel des industries de réseaux, notamment en matière de télécoms (téléphonie mobile, internet) et d’énergie, renforcer sa lutte contre les pratiques anticoncurrentielles affectant les ressources publiques, notamment au moyen d’un accord de coopération avec la Direction de la commande publique, amplifier son intervention visant à préserver le pouvoir d’achat des consommateurs polynésiens, en visant les secteurs qui pèsent sur le budget des ménages dans cette période inflationniste, poursuivre l’accélération du traitement de dossiers anciens relatifs aux secteurs de la santé et de la presse.

En outre, l’Autorité continuera de promouvoir la culture de la concurrence, d’assurer efficacité et réactivité, de coopérer avec les institutions du Pays, de renforcer son expertise et son rayonnement à travers ses collaborations avec les autres autorités de concurrence, en particulier ses homologues du Pacifique, et de garantir le meilleur emploi de ses ressources.

ENCOURAGER LE BON FONCTIONNEMENT CONCURRENTIEL DES INDUSTRIES DE RESEAUX, NOTAMMENT EN MATIERE DE TELECOMS (TELEPHONIE, TELEPHONIE MOBILE, INTERNET) ET D'ENERGIE

L'Autorité est attachée à la préservation du bon fonctionnement concurrentiel des marchés des télécoms et de l'énergie, dont l'ouverture à la concurrence doit s'accompagner de bénéfices tangibles pour les entreprises et les consommateurs, et de la sanction des abus. Plus largement, l'Autorité se tient prête à contribuer à la réflexion sur une réforme de la régulation de ces marchés.

VEILLER À CE QUE LA CONCURRENCE PROFITE AUX ACHETEURS PUBLICS

L'Autorité sera mobilisée pour lutter contre les pratiques qui affectent directement les finances publiques, par exemple en faussant les règles de la commande publique et lèsent le contribuable.
En étroite coopération avec la Direction de la commande publique, l'Autorité renforcera sa veille au moyen d'outils numériques permettant de détecter efficacement ce type de pratique.

CONTINUER D'ŒUVRER AU SOUTIEN DU POUVOIR D'ACHAT DES CONSOMMATEURS POLYNESIENS

L'action de l'APC est ancrée dans la réalité économique de notre société et elle continuera à agir en faveur du pouvoir d'achat des consommateurs polynésiens.

Pleinement consciente des conséquences sociales et économiques de la période de crise que traverse l'économie polynésienne (conséquences de la crise du Covid-19, guerre en Ukraine et inflation), l'Autorité veillera, au moyen des outils dont elle dispose, à ce que la concurrence soutienne la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des consommateurs.

L'APC est ainsi particulièrement mobilisée dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles qui pourraient porter atteinte au pouvoir d'achat des consommateurs polynésiens et rappelle que, même en période de crise, l'application du droit de la concurrence est la garantie d'une économie dynamique et innovante qui bénéficie aux consommateurs. A ce titre, elle fera porter son effort en particulier sur les secteurs qui pèsent le plus directement sur le budget des ménages, dans cette période de crise inflationniste.

L'Autorité continuera à intervenir pour garantir l'équilibre concurrentiel de la grande distribution, prise dans la globalité de sa chaine de valeur, qui constitue pour elle un sujet d'intérêt majeur. Elle prêtera attention tant aux relations entre fournisseurs et distributeurs qu'à d'éventuelles opérations de concentration et aux pratiques susceptibles d'affecter les prix ou le choix des produits, en particulier ceux de consommation courante ou d'équipement des ménages.

Au-delà de son action préventive et répressive, l'APC pourra également conseiller les pouvoirs publics sur les réformes pro-concurrentielles qui pourront être mises en œuvre au bénéfice du consommateur. Dans le cadre de sa fonction consultative, elle se tiendra prête à répondre aux sollicitations des autorités publiques dans le cadre de l'élaboration normative.

ACCELERER LE TRAITEMENT DE DOSSIERS ANCIENS DANS LES SECTEURS DE LA SANTE ET DE LA PRESSE

Afin d'assurer une meilleure gestion des flux et de garantir le meilleur emploi de ses ressources, l'Autorité va allouer des ressources humaines au traitement de dossiers anciens identifiés dans les secteurs de la santé et de la presse.

OUTRE CES ORIENTATIONS 2023, L'APC POURSUIVRA SES ACTIONS ENGAGEES AU TITRE DES GRANDS AXES STRATEGIQUES A CINQ ANS

PROMOUVOIR LA CULTURE DE LA CONCURRENCE

L'APC continuera son engagement en faveur de la diffusion d'une culture de la concurrence dans l'économie polynésienne.
Elle entend poursuivre sa démarche pédagogique pour convaincre des bénéfices que le fonctionnement concurrentiel des marchés peut apporter auprès de tous, acteurs privés, pouvoirs publics et consommateurs.

ASSURER L'ARTICULATION DE NOTRE ACTION AVEC LES AUTRES OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Dans l'exercice de ses missions, l'Autorité est régulièrement confrontée à des pratiques qui peuvent être analysées à la fois au titre du droit de la concurrence et au titre d'autres normes répondant à des objectifs différents. Il en va ainsi des nombreuses pratiques qui peuvent faire l'objet d'un examen sous l'angle du droit de la concurrence mais aussi du RGPD, de règlementations sectorielles (télécoms, énergie) etc. Dans ce contexte, l'APC veillera à maintenir une coopération étroite avec les autorités et administrations compétentes afin de garantir une articulation optimale entre leurs actions et de favoriser une approche cohérente des problématiques communes.

RENFORCER NOTRE COOPERATION AVEC LES AUTRES AUTORITES

L'Autorité poursuivra ses actions en matière de coopération internationale, en particulier avec ses homologues du Pacifique, participant au renforcement de son expertise et à son rayonnement. Elle entend en particulier continuer de jouer un rôle moteur dans les travaux d'analyse d'un droit de la concurrence adapté aux petites économies insulaires.

GARANTIR LE MEILLEUR EMPLOI DE NOS RESSOURCES

Dans un contexte d'augmentation des dossiers (multipliés par deux en 2022, auxquels s'ajoute une dizaine de procédures contentieuses longues en cours d'instruction), l'Autorité devra s'assurer de la meilleure allocation possible de ses ressources, à budget et effectifs constants, ce qui suppose un effort de priorisation de ses actions. En interne, l'Autorité continuera de mettre en œuvre une démarche de sobriété énergétique, à laquelle ses agents ont d'ores et déjà apporté leur soutien au quotidien. Elle renforcera de même sa politique en matière d'inclusion et de diversité.